

Bitcherland

Découvrir les bornes de la frontière à Volmunster

Dans le cadre du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918, et à la demande de l'amicale des enseignants de la circonscription de Sarreguemines, Joseph Sprunck a fait une visite commentée des bornes frontières qui se dressent entre la France et l'Allemagne.

A la gare de Brenschelbach, au pont de la Schwalb, une borne de chaque côté du pont, indique la frontière entre Loutzwiller et Brenschelbach.

La borne du traité de Versailles

C'est au moulin de Schweyen que se dresse une borne particulière, c'est celle



La borne du traité de Versailles avec la date du 28 juin 1919 et le «Sc» Schweyen.



Les marcheurs sur le sentier de la Spitzbuwebrücke emprunté par les contrebandiers.

du traité de Versailles avec la date du 28 juin 1919. D'après Joël Beck, président de la section du Bitcherland de la Société d'histoire et d'archéologie de Lorraine, elle serait unique. Le guide a rappelé que « du 11 novembre 1918 au 28 juin 1919 la Moselle et l'Alsace étaient occupées par les troupes françaises et les habitants

ont été dotés de cartes d'identité spéciales A, B, C, D en fonction de l'origine des parents. Les habitants ne sont devenus français à la condition qu'ils fassent la demande de réintégration à la mairie de la commune du domicile. Les Mosellans et les Alsaciens qui voulaient devenir fonctionnaires devaient jusque

dans les années 1970 présenter l'acte de réintégration au juge d'instance pour obtenir le certificat de nationalité française. Il en fut de même pour leurs enfants. Par contre, pour être mobilisé en 1939 et pour participer à la guerre d'Algérie, cet acte n'était pas réclamé. »

Joseph Antoine Sprunck